

Les
randonnées
pédestres
familiales
de Barbentane
BALISAGE BLEU

CADENEAU

Découverte d'un sentier parfumé
de thym et romarin
jusqu'à la crête des Moulins

DÉPART :

**Parking du Moulin de Bretoile -
route de Frigolet**

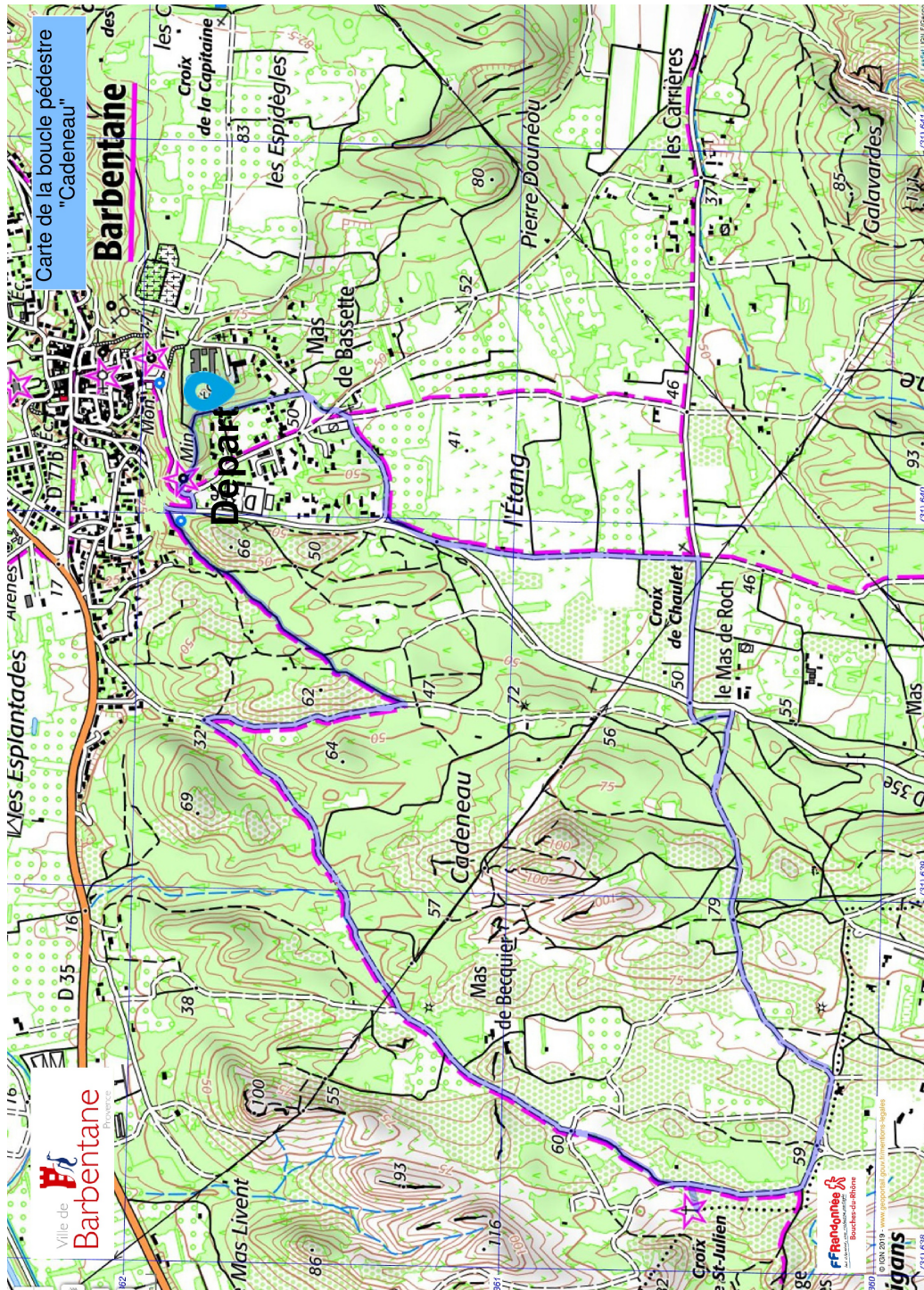
COORDONNÉES GPS :
43.896893 , 4.743127

Itinéraire : boucle

Longueur : **7,700 kms**

Temps de marche : **2h30 - 3h30**

à partir de 6 ans



BALISAGE BLEU

CADENEAU

Découverte d'un sentier parfumé
jusqu'à la crête des Moulins

Les moulins à vent

Au départ de cette boucle, admirez le Moulin de Breteoule datant de 1774.

Il est le seul moulin encore visible des 6 moulins construits entre 1680 et 1774.

Positionné sur l'arête rocheuse, appelé depuis toujours la "Côte", il surplombe le village.

rocheuse calcaire. Il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui, des enfants glisser sur ce tobogan naturel. À découvrir en fin de parcours juste avant le moulin en ruine.

Le thym et le romarin

Tout au long de cette randonnée, vous trouverez ces deux plantes aromatiques.

Le thym se cueille fleuri de préférence d'avril à juin. Il est le remède idéal pour lutter contre les maux et virus de l'hiver. Le romarin est très apprécié et ce dès la haute antiquité pour ses propriétés aromatiques, décoratives et médicinales.

Le Mistral

Ce vent appelé *Mango fango* en provençal, ce qui signifie "Mange boue" est un vent régional, violent et froid.

Il naît dans la plaine de Valence en Drôme. C'est un vent catacubique (descendant la pente) et il prend de la vitesse dans la vallée du Rhône. Il peut souffler de 50 à 120 kms/h jusqu'à 130 jours par an.

La glissette

Ce sont des générations de barbantais qui ont usé des fonds de pantalons sur cette paroi



Pour une randonnée agréable

Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs boisés est réglementé du 1er juin au 30 septembre et toute l'année par vent supérieur à 70 km/h.

Les conditions d'accès sont disponibles sur :

www.paca.pref.gouv.fr ou au 0811 20 13 13.

La Montagnette est une source de vie, elle profite à tous mais elle appartient à la commune ainsi qu'à de nombreux propriétaires. Respectons leur hospitalité.

Respectons la Faune et la Flore, admirons les arbres sans les mutiler, les plantes sans les cueillir, les animaux sans les déranger, sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs.

Respectons le Balisage.

N'abandonnons pas nos détritiques et nos masques usagés n'importe où.

N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas par temps de sécheresse ou par grand vent.

L'accès au massif est interdit aux véhicules à moteur ainsi qu'aux trottinettes électriques (sauf véhicules autorisés : propriétaires, chasseurs et services techniques).

Évaluons notre force physique en fonction de la durée de la randonnée choisie.

Renseignons nous sur les conditions météorologiques, évitons de partir seul, emportons de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, une boussole, une carte IGN

La chasse sur la Montagnette : période de chasse pour petit gibier, ouverture 2^e dimanche de septembre (le jeudi et dimanche) à partir du 1^{er} Novembre (le jeudi, samedi et dimanche) jusqu'au 2^e dimanche de janvier.

Les battues sont automatiquement signalées par la mise en place de panneaux par la Chasse Communale.

Chasse à la Bécasse du 10 janvier au 20 février, le samedi et dimanche.

Avec INFO-FLASH, vous pouvez à tous moments faire un signalement.



LE BALISAGE DES SENTIERS



Bonne direction



Changement de direction



Mauvaise direction

"Le Département et les bénévoles bénévoles officiels de la FF Randonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre."



Conception : Service communication - Mairie de Barbentane

Textes : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard - Guy Fluchère

Visuels : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard

Baliseurs : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard - Carmen et André Martin

13570 Barbentane

